



PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (450) 928-7625

Québec, le 18 avril 2002

Monsieur Gérard Massé  
Direction de l'aménagement de la faune  
de la région Montréal-Laval-Montérégie  
Société de la faune et des parcs du Québec  
201, Place Charles-Lemoyne, bureau 2,05  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine  
à l'autoroute 15

---

Monsieur,

À la suite d'une rectification reçue du ministère des Transports concernant le mémoire du groupe Résidant Vert (voir annexe), la commission aimerait obtenir l'information suivante :

1. Quelle est l'opinion de votre organisme quant à l'emplacement exact des terres humides présentes dans la zone d'étude du projet de construction de l'autoroute 30 entre Sainte-Catherine et l'autoroute 15 ? Il est à noter que le Centre d'achats First Pro est situé tout juste au sud de l'actuelle route 132, vis-à-vis l'échangeur projeté sur la rue Léo.
2. Selon votre connaissance de ces milieux humides, pouvez-vous qualifier l'importance que vous leur accorderiez en tant que support pour la faune et la flore de la région ?

...2

2.

3. Estimez-vous que ces terres humides sont de nature comparable à celles ciblées par l'entente effective entre le ministère de l'Environnement et Canards Illimités pour la protection des terres humides privées (voir communiqué de presse annexé) ?

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

2. À la page 4, au 3<sup>e</sup> paragraphe, il est indiqué : « L'impact serait léger sur la population en général, de plus, le projet dans l'axe nord prévoit un programme de contrôle des émissions atmosphériques, de prise d'échantillonnage et d'analyse pour la qualité de l'air. »

#### Rectification

Le Ministère ne prévoit pas installer des capteurs spécifiques pour la prise d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'air. Il ne prévoit pas établir un programme de contrôle de la qualité de l'air.

### **DM-55 – Résidant Vert**

1. À la page 4, il est indiqué : « *Le groupe Résident Vert croit qu'une autoroute sur la 132 aurait trop d'impact sur l'environnement du marais de St-Constant (C2).* »

#### Rectification

Le marais de Saint-Constant est mal localisé dans ce document, ce qui laisse croire qu'il s'agit d'une zone sise à proximité de l'autoroute 30. À notre avis, le marais de Saint-Constant est un marais (zone en dépression) localisé sur les terrains détenus par le Centre d'achats First Pro. Le Ministère conduit actuellement une étude pour identifier et localiser les zones marécageuses ou du même type dans le secteur de l'autoroute projetée.

2. À la page 9, il est indiqué : « *Dans le cas où le ministère des Transports voudrait creuser pour le passage de l'autoroute 30, des études d'impact seront nécessaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de mettre ces contaminants en circulation par le biais de l'eau souterraine contaminée.* »

#### Rectification

Les études ont déjà été effectuées par le MTQ et il n'y a aucun risque de mettre de nouveaux contaminants en circulation. Voir MTQ « *Avis hydrogéologique sur la migration des contaminants* », document déposé DA-31

3. À la page 10, il est indiqué : « *Carte du marais de Saint-Constant (Le marais est à proximité d'une zone d'écoulement artésien).* »

#### Rectification

Il s'agit d'une carte tout à fait imprécise qui ne permet de localiser aucun marais à Saint-Constant ou Sainte-Catherine. Le Ministère conduit actuellement une étude pour identifier et localiser les zones marécageuses ou du même type dans le secteur de l'autoroute projetée.

# AGIR en environnement

DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW Code 01

Développement du réseau québécois d'aires protégées :

## QUÉBEC ET CANARDS ILLIMITÉS SIGNENT UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FINANCIER DE 2,4 MILLIONS DE DOLLARS

Québec, le 17 avril 2002 - « Cette entente avec un partenaire privé confirme la volonté du gouvernement québécois de créer de nouvelles aires protégées au cœur même de la vie des gens, principalement dans le sud du Québec, où se trouve une biodiversité exceptionnelle. » C'est en ces termes que le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, s'est réjoui de l'entente de partenariat financier de 2,4 millions de dollars qu'il a signée aujourd'hui avec l'organisme Canards Illimités, afin d'appuyer le développement d'un réseau national d'aires protégées en milieu privé au Québec. Cette entente fait suite au budget de novembre dernier dans lequel la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Mme Pauline Marois, annonçait l'ajout de 10 M\$ pour la réalisation de projets visant la protection de l'environnement et le développement durable.

Par cette entente, Canards Illimités s'engage à assumer, et ce, pour un montant de 1,2 million de dollars, les coûts liés à l'acquisition de terres humides privées aux fins de conservation d'aires protégées et de sauvegarde d'habitats menacés ou exceptionnels, tels que des marais, tourbières et marécages. Le gouvernement du Québec investit également, dans le cadre de cette entente, la somme de 1,2 million de dollars et assumera la conservation de tous les terrains qui pourraient lui être cédés.

« L'importance des milieux humides est indéniable. Ces écosystèmes productifs sont essentiels à la qualité de notre eau et à la santé de l'environnement. Nous sommes fiers d'être associés au ministère de l'Environnement qui, par cette entente, reconnaît la valeur de notre action au Québec depuis 25 ans, action qui inclut la protection de plus de 24 000 hectares du territoire québécois. Ce partenariat avec le ministère responsable de la qualité de l'eau nous permettra de faire encore plus au bénéfice de la sauvagine, de la faune et de la population du Québec », a pour sa part souligné le directeur des opérations pour le Québec de Canards Illimités, M. Bernard Fillion. Précisons que Canards Illimités assure la conservation de plus de 134 sites aménagés pour la protection de la sauvagine au Québec.

Une grande partie de la biodiversité du Québec, composée d'écosystèmes exceptionnels, rares, uniques ou menacés, se trouve en milieu habité ou développé et donc souvent en milieu privé. La majorité des ces milieux se trouve dans le sud du Québec.

L'entente signée avec Canards Illimités s'ajoute à une première entente de 10 M\$ conclue en janvier dernier avec l'organisme Conservation de la Nature et porte à 12,4 M\$ les sommes affectées à l'acquisition de terres privées à des fins de conservation d'aires protégées.

*« D'autres ententes semblables de partenariat financier entre le gouvernement du Québec et des organismes privés seront conclues bientôt et généreront plus de 20 M\$ d'investissements pour la protection et la mise en valeur de notre biodiversité et de sites exceptionnels du paysage québécois », a conclu le ministre Boisclair.*

L'information concernant le Programme national de développement d'un réseau privé d'aires protégées est disponible dans le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse suivante : [http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/privé/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/privé/index.htm)

- 30 -

**Sources:**

Jean-Louis Laplante  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre d'État aux Affaires  
municipales et à la Métropole,  
à l'Environnement et à l'Eau  
Tél. : (418) 521-3911

Louise Barrette  
Ministère de l'Environnement  
Direction des communications  
Tél : (418) 521-3823, poste 4163